Liste des prix et conditions

Zurich Invest Certificate

Documents

Factsheets	www.zurich.ch
Document d'informations clés (FIB)	www.zurich.ch

Conditions

Versement initial	A partir de CHF 10'000
Versements ultérieurs	Impossible
Plan de constitution	Impossible
Plan de prélèvement	Impossible
Durée	• Durée déterminée de 5 ans • Retraits possibles à tout moment à la valeur du marché • Pas de délai de résiliation
Switch (changement de stratégie)	Impossible
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format papier par courrier)	Gratuit
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format électronique)	Gratuit
Banque dépositaire	Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG est une banque suisse dont le siège se trouve à Zurich et qui est soumise à l'autorité de surveillance de la FINMA.

Coûts

Coûts ponctuels	
Coûts d'entrée	2.80%
Coûts de sortie (spread)	1.00%
Coûts récurrents	
Coûts de transaction de portefeuille	0.00%
Autres coûts récurrents	Dépend du produit, voir Termsheet

Zurich Invest Dépôt de fonds

Documents

Fiches d'information sur les fonds, les annonces légales, rapport annuel et feuille d'information de base (FIB) – en ligne	www.fundinfo.com

Conditions

Versement initial	A partir de CHF 1'000
Versements ultérieurs	A partir de CHF 100
Plan de constitution	A partir de CHF 100
Plan de prélèvement	Possible pour TIF Marché Monétaire,TIF Obligations et TIF 25
Durée	• Pas d'échéance fixe (les durées recommandées dépendent de la stratégie de placement choisie) • Retraits possibles gratuitement à tout moment • Pas de délai de résiliation
Switch (changement de stratégie)	Possible à tout moment gratuitement
Banque dépositaire	Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG est une banque suisse dont le siège se trouve à Zurich et qui est soumise à l'autorité de surveillance de la FINMA.

Frais

Variables et composés de	• Commission d'émission
	  • Jusqu'à CHF 250'000.00 max. 4,0%
	  • De CHF 250'000.01 à CHF 500'000.00 max. 3,0%
	  • CHF 500'000.01 à CHF 1'000'000.00 max. 2,0%
	  • CHF 1'000'000.01 à CHF 2'000'000.00 max. 1,5%
	  • Au-delà de CHF 2'000'000.00 max. 1,0%
	• Droit de garde de 0,25% par an (au minimum CHF 48), TVA en sus.
	• Le décompte est effectué trimestriellement par Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG.
	• Les frais courants pour la gestion du fonds sont débités directement de ce dernier par la direction du fonds. Vous trouverez de plus amples détails dans le rapport annuel ou Feuille d'Information de Base (FIB).
	• Les intérêts et les dividendes sont automatiquement réinvestis dans le fonds correspondant.

Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format papier par courrier)	CHF 5 par trimestre
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format électronique)	Gratuit

Zurich Invest Gestion de fortune

Conditions

Droit de garde	0,20%[1] (au minimum CHF 100)	
Commission de gestion de patrimoine annuelle	Zurich Invest Gestion de fortune Equilibrée, Croissance, Actions	
	Jusqu'à CHF 250'000	0,90%[1]
	De CHF 250'001 à CHF 1'000'000	0,75%[1]
	Au-delà de CHF 1'000'000	0,60%[1]
	Zurich Invest Gestion de fortune Revenu	0,60%[1]
	Zurich Invest Gestion de fortune Conservatrice	0,30%[1]

[1] Par année, hors TVA. Prélèvement trimestriel sur le portefeuille de placement moyen. Nous prélevons, pour la gestion professionnelle des fonds de placement, une commission de gestion annuelle exprimée en pourcentage de la valeur du patrimoine. La gestion inclut également l'information régulière sur l'évolution des portefeuilles, ainsi que le décompte pour la déclaration fiscale (impôts sur le revenu et la fortune).

Commission

Zurich Invest Gestion de fortune	Jusqu'à CHF 250'000.00	max. 4,0%
	De CHF 250'000.01 à CHF 500'000.00	max. 3,0%
	CHF 500'000.01 à CHF 1'000'000.00	max. 2,0%
	CHF 1'000'000.01 à CHF 2'000'000.00	max. 1,5%
	Au-delà de CHF 2'000'000.00	max. 1,0%
	La commission de reprise est toujours de 0%.	
Switch	Dans le cas du passage d'un portefeuille à un autre (switch), aucunes commissions ne sont prélevées. Dans des cas exceptionnels, des frais liés aux transactions (droits de timbre, frais liés au cours de change) peuvent être imputés.	
Frais indirects	Les prestations de service fournies, p. ex. par la direction du fonds, le gérant de fortune, le conseiller ou la banque dépositaire du fonds pour le fonds, sont directement rémunérées à partir du fonds.	
Taxes	Les taxes en vigueur (droits de timbre d'émission ou timbre de négociation pour les fonds de droit étranger ou impôt à la source sur les fonds de placement de droit suisse) sont imputées en sus.	
Banque dépositaire	Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG est une banque suisse dont le siège se trouve à Zurich et qui est soumise à l'autorité de surveillance de la FINMA.	
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format papier par courrier)	CHF 5 par trimestre	
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format électronique)	Gratuit	

Zurich Invest Plan de Paiement

Conditions

Apport minimal	CHF 20'000
Prélèvement min.	CHF 200
Phase de différé	0–20 ans
Phase de versement	0–25 ans
Périodicité	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
Résiliation/restitution de parts	Possible à tout moment sans frais
Banque dépositaire	Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG est une banque suisse dont le siège se trouve à Zurich et qui est soumise à l'autorité de surveillance de la FINMA.

Coûts

Frais de tenue de compte	La tenue de compte Zurich Invest Plan de Paiement est gratuite.
Droit de garde	Sur la partie investie dans Zurich Invest Gestion de fortune, un droit de garde est prélevé pour l'administration du dépôt et pour l'achat et la vente de titres et de parts de fonds. Droit de garde 0,25%[1]
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format papier par courrier)	CHF 5 par trimestre
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format électronique)	Gratuit

[1] Par année, hors TVA. Prélèvement trimestriel sur le portefeuille de placement moyen.

Zurich Invest Plan de Paiement

Commission

Zurich Invest Gestion de fortune	Jusqu'à CHF 250'000.00	max. 4,0%
	De CHF 250'000.01 à CHF 500'000.00	max. 3,0%
	CHF 500'000.01 à CHF 1'000'000.00	max. 2,0%
	CHF 1'000'000.01 à CHF 2'000'000.00	max. 1,5%
	Au-delà de CHF 2'000'000.00	max. 1,0%
	La commission de reprise est toujours de 0%.	
Commission de gestion de patrimoine annuelle	Sur la part investie dans Zurich Invest Gestion de fortune, des frais de gestion sont prélevés pour la gestion des valeurs des actifs conformément au barème suivant:	
	Zurich Invest Gestion de fortune Equilibrée, Croissance	
	Jusqu'à CHF 250'000	0,90%[1]
	De CHF 250'001 à CHF 1'000'000	0,75%[1]
	Au-delà de CHF 1'000'000	0,60%[1]
	Zurich Invest Gestion de fortune Revenu	0,60%[1]
	Zurich Invest Gestion de fortune Conservatrice	0,30%[1]
Frais indirects	Les prestations de service fournies, p. ex. par la direction du fonds, le gérant de fortune, le conseiller ou la banque dépositaire du fonds pour le fonds, sont directement rémunérées à partir du fonds.	
Taxes	Les taxes en vigueur (droits de timbre d'émission ou timbre de négociation pour les fonds de droit étranger ou impôt à la source sur les fonds de placement de droit suisse) sont imputées en sus.	

[1] Par année, hors TVA. Prélèvement trimestriel sur le portefeuille de placement moyen.

Zurich Invest
Compte privé

Prix et tarifs

Taux d'intérêt	0,00%[1]
Monnaie du compte	CHF
Tenue du compte	gratuite
Ordres de paiement Suisse en CHF (e-banking)	gratuits
Relevés de compte supplémentaires (à la demande du client)	CHF 10 par relevé[2] [3]
Frais de comptabilisation par transaction	gratuits
Disponibilité	aucune limite
Ordres permanent vers un plan de constitution de patrimoine de Zurich Invest SA	gratuits
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format papier par courrier)	CHF 5 par trimestre
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (Au format électronique)	Gratuit

Les taux d'intérêt actuels sont publiés sur le site web de Zurich Invest SA:
www.zurichinvest.ch

[1] Sous réserve de modification des taux d'intérêt.
[2] TVA légale en plus. Pour tous les titulaires de compte domiciliés en Suisse.
[3] Dès lors que ceux-ci sont disponibles sous forme électronique. Les ordres d'archivage sont facturés selon les frais occasionnés.

Conditions

Banque dépositaire	Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG est une banque suisse dont le siège se trouve à Zurich et qui est soumise à l'autorité de surveillance de la FINMA.

Zurich Invest Prévoyance 3a

Conditions

Âge d'entrée	Âge d'entrée minimal: 17 ans Âge d'entrée maximal sans preuve d'activité lucrative: jusqu'à la veille de l'âge de référence Âge d'entrée maximal avec preuve d'activité lucrative: jusqu'à 5 ans après l'âge de référence
Âge terme	Âge terme maximal sans preuve d'activité lucrative: jusqu'à l'âge de référence Âge terme maximal avec preuve d'activité lucrative: jusqu'à 5 ans après l'âge de référence
Versement minimum	CHF 50.-
Versement ultérieur minimal	CHF 50.-
Versement maximal dans l'année avec 2e pilier	CHF 7'258.- (état 2025)
Versement maximal dans l'année sans 2e pilier	20% du revenu de l'activité lucrative, dans la limite de CHF 36'288.- (état 2025)
Nombre de stratégies	6
Changement de stratégie	Possible
Prêt sur police	Non
Nantissement	Oui, pour l'encouragement à la propriété du logement.
Retraits/Résiliation	Possible(s) dans le cadre des dispositions légales.
Publication du cours	www.goto-funds.com/zurichinvestfunds/fr

Frais

Ouverture et solde de compte	gratuit
Droits de garde du dépôt	gratuit
Commission d'émission	2%
Commission de reprise	gratuit
Bouclement annuel	gratuit
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (au format papier par courrier)	CHF 5 par trimestre
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (au format électronique)	gratuit
Retraits	
• Versement du capital	gratuit
• Transfert sur compte de titres	CHF 150 par valeur
Changement de stratégie	gratuit
Frais pour un fonds de placement	Les frais dus pour les fonds de placement sont indiqués dans les fiches d'information sur les fonds de placement ou dans la feuille d'information de base (FIB).

Zurich Invest Libre Passage

Conditions

Âge d'entrée	Âge minimal: 17 ans Âge maximal: jusqu'à la veille de l'âge de référence
Âge terme	Âge terme maximal sans preuve d'activité lucrative: jusqu'à ce que l'âge de référence soit atteint Âge terme maximal avec preuve d'activité lucrative: jusqu'à 5 ans après l'âge de référence Une disposition transitoire s'applique aux personnes qui devraient percevoir leur prestation de vieillesse dans les années 2024 à 2029.
Versement minimum	Aucun
Versement ultérieur minimal	CHF 50.-
Versement maximal	Aucune restriction
Nombre de stratégies	5
Changement de stratégie	Possible
Prêt sur police	Non
Nantissement	Oui, pour l'encouragement à la propriété du logement.
Retraits/Résiliation	Possible(s) dans le cadre des dispositions légales.
Publication du cours	www.goto-funds.com/zurichinvestfunds/fr

Frais

Ouverture et solde de compte	gratuit
Droits de garde du dépôt	gratuit
Commission d'émission	1%
Commission de reprise	gratuit
Bouclement annuel	gratuit
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (au format papier par courrier)	CHF 5 par trimestre
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (au format électronique)	gratuit
Retraits	
▪ Versement du capital	gratuit
▪ Transfert sur compte de titres	CHF 150 par valeur
▪ Prélèvement anticipé encouragement à la propriété du logement	CHF 300.- plus frais d'inscription au registre foncier.
Changement de stratégie	gratuit
Frais pour un fonds de placement	Les frais dus pour les fonds de placement sont indiqués dans les fiches d'information sur les fonds de placement ou dans la feuille d'information de base (FIB).

Zurich Invest Libre Passage Premium

Conditions

Âge d'entrée	Âge minimal: 17 ans Âge maximal: jusqu'à la veille de l'âge de référence
Âge terme	Âge terme maximal sans preuve d'activité lucrative: jusqu'à ce que l'âge de référence soit atteint Âge terme maximal avec preuve d'activité lucrative: jusqu'à 5 ans après l'âge de référence Une disposition transitoire s'applique aux personnes qui devraient percevoir leur prestation de vieillesse dans les années 2024 à 2029.
Versement minimum	CHF 200'000
Versement ultérieur minimal	Aucune restriction
Versement maximal	Aucune restriction
Nombre de stratégies	8
Changement de stratégie	Possible
Prêt sur police	Non
Nantissement	Oui, pour l'encouragement à la propriété du logement.
Retraits/Résiliation	Possible(s) dans le cadre des dispositions légales.
Publication du cours	www.zurichinvest.ch/fr/fundgate/fundgate#/overview/

Frais

Ouverture et solde de compte	gratuit
Droits de garde du dépôt	gratuit
Commission d'émission	max. 1%
Bouclement annuel	gratuit
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (au format papier par courrier)	CHF 5 par trimestre
Relevés, documents bancaires, attestation fiscale (au format électronique)	gratuit
Retraits	
▪ Versement du capital	gratuit
▪ Transfert sur compte de titres	CHF 150 par valeur
▪ Prélèvement anticipé encouragement à la propriété du logement	CHF 300.- plus frais d'inscription au registre foncier.
Changement de stratégie	gratuit
Frais d'émission et de reprise du fonds, frais de gestion et TER	Figurent sur les fiches d'information du groupe de placement. Consultables sur: www.zurichinvest.ch/fr/fundgate/fundgate#/overview

Vous trouverez la version actuelle de ce document auprès de votre conseiller/ broker ou sur www.zurichinvest.ch

Zurich Invest SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 044 628 49 99, www.zurichinvest.ch

Le présent document tient exclusivement lieu d'information et ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation d'achat resp. de vente de produits financiers ou de réalisation d'autres transactions. Toutes les indications de frais sont sans engagement. Nous nous réservons expressément le droit de modifier les prix, frais, produits ou services ou de cesser de les offrir, à tout moment et sans avis préalable. Pour les services non contenus dans le présent document apportés pour le compte du client ou dans son intérêt supposé, la banque ne peut déterminer le montant des rémunérations en toute équité. Les services et produits de Zurich Invest SA sont destinés exclusivement aux clients ayant leur domicile en Suisse (à l'exception des personnes US au sens de la législation des Etats-Unis).

ZH-32854f-2025/01